



COMMUNIQUE DE PRESSE

17.03.2023 – Pour diffusion libre et immédiate

Attaques mensongères anonymes contre l'initiative « Sauvons le Vallon de La Valléyre ! » au Mont-sur-Lausanne !

Un flyer anonyme a été déposé dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des habitants du Mont-sur-Lausanne le 15 mars 2023. Il contient des affirmations mensongères au sujet du coût que les contribuables du Mont devraient supporter, alors que la récolte de signatures pour l'initiative populaire communale « Sauvons la Valléyre, le poumon vert du Mont ! » vient de débiter. L'initiative vise à rendre inconstructible une prairie sauvage de 5,5 hectares et faire en sorte que le site fasse l'objet d'une planification qui permettra sa préservation.

Ce flyer est émaillé de nombreuses affirmations contestables, voire mensongères. En particulier dans le paragraphe intitulé « **Pas sans risque !** » dont un passage est libellé comme suit :

« Pour Valléyre, c'est le cas depuis 2019 et les sommes déjà engagées se chiffrent en plusieurs dizaine (sic) de millions de francs. Si par extraordinaire la commune revenait sur ses autorisations initiales, la collectivité publique devrait rembourser l'entier de ce qui a été investi avant la reculade des autorités. Ne pas construire Valléyre, malgré les demandes de la Confédération, l'accord du canton et de la commune, c'est donc ajouter une dette de plusieurs dizaines de millions pour les contribuables communaux. »

Ces affirmations sont juridiquement fausses et par conséquent mensongères.

En réaction, les initiants ont demandé à la Municipalité de publier et communiquer à chaque habitant un démenti, afin de garantir que les habitants du Mont ne reçoivent que des informations objectives et proportionnées.

En effet, et comme l'a confirmé la Présidente du Conseil d'Etat, Madame Luisier, en date du 20 février dernier, dans une réponse écrite adressée à la Municipalité, courrier partagé avec tous les acteurs du dossier : « [...] ce n'est que si le plan d'affectation est véritablement modifié à la suite de la mise en œuvre de l'initiative, que les propriétaires seraient en droit de demander une indemnisation pour expropriation matérielle. L'indemnité due à ce titre serait versée par l'Etat par prélèvement sur le fonds alimenté par le produit de la taxe sur la plus-value, conformément à l'article 73 de la LATC. »

La dernière phrase du passage cité issu du flyer est donc triplement mensongère car elle dit :

« [...] ajouter une **dette** [...] pour les **contribuables communaux** »

Or

1) Il n'est pas question de « **dette** » puisque le financement de ces indemnisations est assuré par un fonds cantonal dédié. D'autre part l'éventuelle indemnisation des propriétaires lésés est soumise à conditions.

2) Ce financement ne touche pas les « **contribuables** » (que ce soit de la commune ou du canton)

Un contribuable étant une *Personne assujettie au paiement de l'impôt*.

Or ce fonds est alimenté par une taxe (et non un impôt) perçue sur les plus-values immobilières réalisées par des propriétaires réalisant un bénéfice par l'augmentation de valeur d'un bien foncier qu'ils ont vendu ! (par exemple à la faveur d'un remaniement parcellaire).

Ce ne sont donc pas les **contribuables** qui ont alimenté ce fonds mais **des propriétaires au bénéfice d'une plus-value, souvent en conséquence, précisément, de mesures d'aménagement du territoire**.

3) Ce fonds est **cantonal** et donc ne touche en rien les finances communales ! De quelque manière que ce soit !

Tout ceci est fort bien expliqué sur le site vd.ch et la LATC (art 70 et suivants), il suffit de la lire !

En particulier ici: <https://www.vd.ch/.../plan.../taxe-sur-la-plus-value>

Aucune excuse donc pour ces mensonges éhontés diffusés sciemment, de toute évidence via une agence de lobbying (cf leur site web : www.valleyre.ch).

Soutien extraordinaire de la population :

Ajoutons enfin que la collecte de signatures pour l'initiative qui n'a commencé que vendredi dernier et qui doit durer trois mois a déjà collecté près de la moitié des 915 signatures requises. Le soutien de la population est total !

Annexes :

1. Flyer anonyme distribué aux habitants du Mont le 15 mars
1. Flyer anonyme du 15 mars 2023.pdf
2. Courrier des initiants adressé à la municipalité demandant un démenti.
2. Courrier des initiants à la Municipalité 20230315.docx
3. Courrier du 20 février de Mme Luisier, présidente du Conseil d'Etat, adressé à la municipalité et confirmant la prise en charge des indemnisations éventuelles par l'Etat via un fonds dédié.
3. LE-E Réponse CDITS du 20 février 2023 au Mont-sur-Lausanne.pdf
4. Texte de l'initiative « *Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !* »
4. Initiative_Valleyre_Stamp.jpeg
5. Argumentaire de l'initiative.
5. Argumentaire – Valleyre.pdf

Site web de notre Collectif : www.sauverlavalleyre.com

Contacts :

1. Pierre-François Culand (conseiller communal Le Mont citoyen) – 079 320 15 07 – pfc@culand.ch
2. Stéphane Simon (coprésident Association MontAvenir, Le Mont citoyen) – 078 767 32 36 – spnsimon@yahoo.fr

A propos des soutiens du Collectif :

Le Mont citoyen :

Le Mont citoyen est un mouvement politique de la commune du Mont-sur-Lausanne, avec 22 élus (sur 65, soit 30%) au Conseil Communal et 1 élu à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Site web : www.lemontcitoyen.ch

Association MontAvenir :

MontAvenir est une association pour la préservation de la qualité de vie et la défense de l'environnement dans la commune du Mont-sur-Lausanne et ailleurs, sans but lucratif, apolitique et sans caractère confessionnel, créée en 2010. Elle coopère régulièrement avec les services cantonaux et communaux pour la préservation de zones sensibles.

Site web : <https://www.montavenir.ch/>

A propos de Pro Natura Vaud :

La plus ancienne association de protection de la nature en Suisse « désapprouve la réalisation de l'ancien plan de quartier de La Valleyre datant de 2006 qui n'est plus en adéquation avec les principes actuels de l'aménagement du territoire et se réserve la possibilité de faire opposition à tous les projets de construction qui seront mis à l'enquête publique à l'avenir ». Alain Chanson vice-président région centre. Elle examine actuellement, d'entente avec le Collectif, la possibilité de participer à un projet alternatif de valorisation du site.